

# BONAPARTE EXPERTISES

Résidence Nice République 11, avenue de la République 06300 Nice - Mobile : 06 62 84 09 95  
Téléphone : 09 51 87 76 01 - Fax : 09 56 87 76 01 - Mail : bonaparte.expertises@yahoo.fr

## RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LES BATIMENTS

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : 2017-903CRISTIANI-BP

Date de création : 11/10/2017

Date de la visite : 11/10/2017

### B – Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse : 16 Avenue Vismara 06100 NICE.

Nature du bien : 2 Pièces

Étage : 4ème Etage

Nbre de niveaux : 1

Lot(s) le cas échéant : NC

Nature de l'immeuble :  Bâti  Non bâti

### C - Désignation du client et du demandeur :

Nom : M. CRISTIANI Jean Marc

### D – Identification de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise : BONAPARTE EXPERTISES

Nom et prénom du technicien : Mr JELLAL Fayçal

Adresse : Résidence Nice République 11, avenue de la République 06300 NICE

Désignation de la compagnie d'assurance : MMA

Numéro de police et date de validité : 114.231.812

, Le 31/12/2016

Certification de compétence délivrée par : Certificat n° CDP-IMM00033 (Version 11) SGS, Le 13/12/2012

### E – Identification des bâtiments parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

PARTIES D'IMMEUBLES BATIES et non bâties visitées (1)	SOL	MUR	PLAFOND	RESULTAT DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION (3)	CONSTATATIONS DIVERSES (2)
Entrée/Couloir	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Séjour/Cuisine	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Placard	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Salle de bains/W.C	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Chambre/Placard	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Balcon coté séjour	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois
Balcon coté cuisine	Carrelage	Murs en blocs de béton pleins/Enduit	Dalle Béton	Absence d'indice d'infestation de termites	Absence d'agents de dégradation biologique du bois

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature (souterrain, de bois sec ou arboricole) et la localisation.

### F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment n'ayant pu être visités et justification :

Aucune

Expertises : Diagnostic Amiante – DPE – Plomb – Termites – Loi Carrez – Gaz - Electricité.

Numéro SIRET: 442 377 420 00033 R.S.A.C.Nice

MMA Bordeaux

**G – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Aucune

**H – Constatations diverses :**

*Nous n'avons pas constaté la présence d'agents de dégradation biologique du bois*

*Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre (client) le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.*

**I – Moyens d'investigation utilisés :**

*Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.*

**J – Conclusions :**

*Nous avons constaté la présence de traces de termites le jour de l'expertise.*

Etat réalisé le **11/10/2017** et valable jusqu'au **10/01/2018**. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

*Nota : conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles*

*L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

- Fait en nos locaux, le **11/10/2017**
- Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)
- Mr JELLAL F

**BONAPARTE EXPERTISES**  
11, Av de la République  
06300 Nice  
Numéro SIRET: 442 377 420 00033  
R.S.A.C./Nice